

# **MONTESQUIEU**

PAR NASTASIA ET LIVIA

# BIOGRAPHIE

- Né le 18 janvier 1689 à Château de la Brède, La Brède, France
- Mort le 10 février 1755 à Paris, France
- Vrai nom: Charles Louis le Secondat



- Il fait ses études à Juilly puis au collège d'Harcourt de Paris
- En 1708 il devient avocat à la faculté de droit de Bardeaux. Il s'installe ensuite à Paris.



À la mort de son père il hérite du château de la Brède en 1713

À vingt-cinq ans il est nommé conseiller au parlement de Bardeaux

Il épouse Jeanne de Latrigue , femme protestante pendant la révocation de l'édit de Nantes



Artiste:

Inconnu (art français)

Titre:

Portrait de Montesquieu (1689-1755)

Date: 1728

Huile moyenne sur toile

Dimensions: 63 × 52 cm (24,8 × 20,4  
po)

# SES CROYANCES

- Il est contre l'absolutisme. Il suggère une division, un parlement comme celle des anglais.
- Il explique cela dans son livre " De L'Esprit des Lois"

## DE L'ESPRIT DES LOIX

*OU DU RAPPORT QUE LES LOIX DOIVENT AVOIR AVEC LA  
CONSTITUTION DE CHAQUE GOUVERNEMENT, LES MOEURS  
LE CLIMAT, LA RELIGION, LE COMMERCE, &c.*

*à qui l'Auteur a ajouté.*

*Des recherches nouvelles sur les Loix Romaines touchant les  
Successions, sur les Loix Françoises, & sur les Loix féodales.*

TOME PREMIER.



A GENEVE,  
Chez BARILLOT, & FILS.

# SES OEUVRES

1716

*Sur la Politique des Romains dans la religion*

1721

Lettres persanes

1725

*Le Temple de Gnide*

*Traité général des devoirs*

1734

*Considérations sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence*

1745

*Le Dialogue de Sylla et d'Eucrate*

1748

*De l'Esprit des Lois*

1750

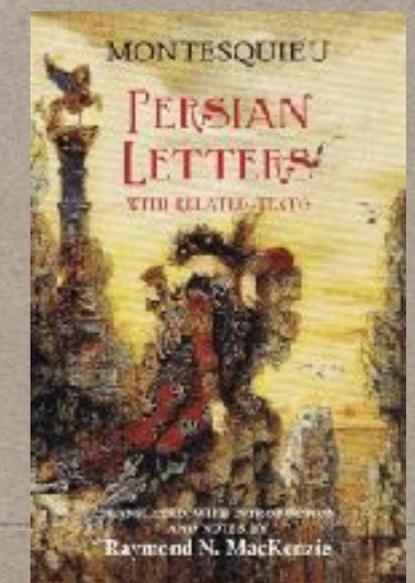
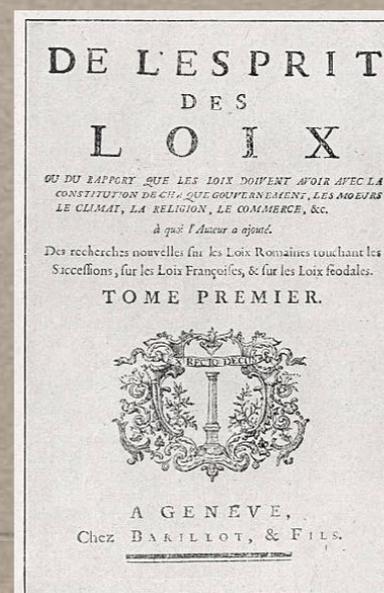
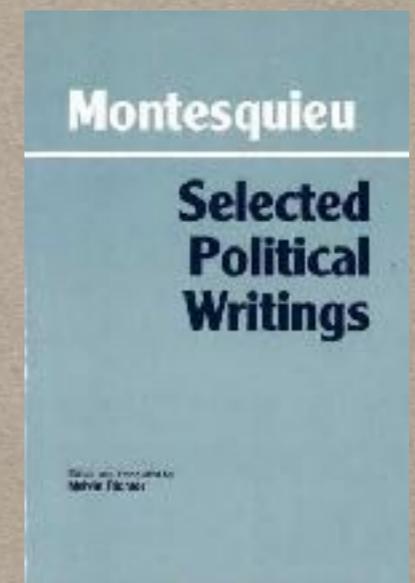
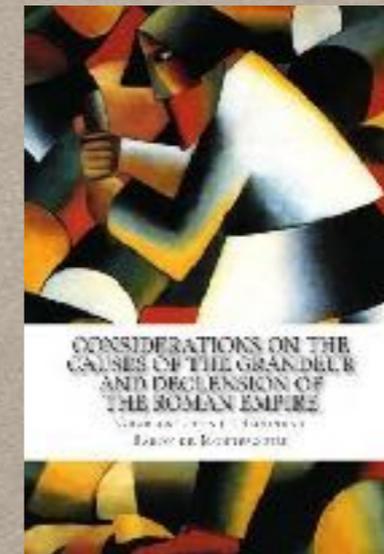
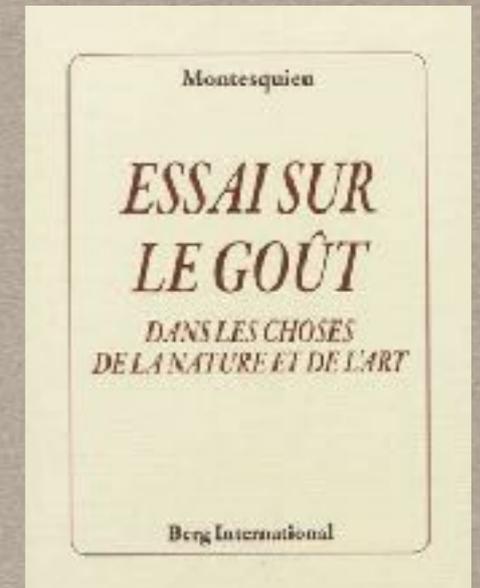
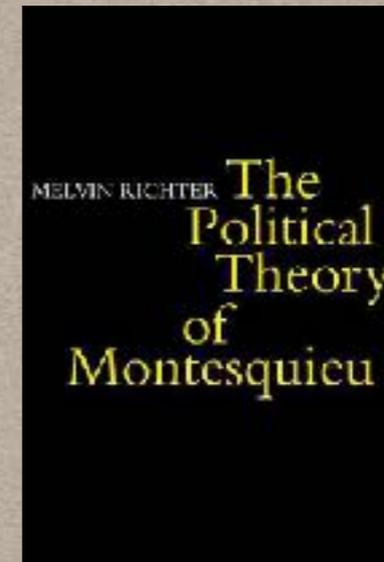
*La défense de l'Esprit des Lois*

1754

*Lysimaque*

1757

Publication (posthume) de l'article "*Essai sur le goût*" pour *l'Encyclopédie*



- Ce texte parle de la séparation des lois. Il dit que ces trois lois ne doivent pas être décidées par une personne, ou dans ce cas, un roi.
- Il nous donne comme exemple le sultan des Turcs, et dit que sa façon de régner est "un affreux despotisme"

G. Buatois, Collège du Léman, Genève, Suisse, 2015/2016



**Document 4 : La séparation des pouvoirs**

« Il y a dans chaque Etat, trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive et la puissance de juger. Tout serait perdu si le même homme, ou des nobles, ou le peuple, exerçait ces trois pouvoirs : celui de faire les lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. Chez les Turcs, où les trois pouvoirs sont réunis sur la tête du sultan, il règne un affreux despotisme".

**Montesquieu, De l'esprit des Lois, 1748**